

Le Comité régional,

I Ayant examiné le projet de programme et de budget de la Région du Pacifique occidental pour 1970 et le rapport du sous-comité du programme et du budget,

1. ESTIME que le projet de programme et de budget est conforme au programme général de travail approuvé par le Comité régional et l'Assemblée mondiale de la Santé;

2. DEMANDE au Directeur régional de continuer à s'assurer que la mise en oeuvre du programme régional suit aussi près que possible les directives du programme approuvé, compte étant tenu de la souplesse dont on doit pouvoir raisonnablement disposer pour donner suite aux demandes de changement de programme des gouvernements,

II Ayant étudié la Liste supplémentaire des projets demandés par les gouvernements, y compris ceux proposés pendant la session, qui ne sont pas ouverts par l'allocation régionale pour 1970,

CONSIDERE ces projets comme faisant partie des propositions relatives au programme régional;

III DEMANDE au Directeur régional de transmettre le projet de programme et de budget au Directeur général pour examen en vue de son inclusion dans le projet de programme et de budget de l'Organisation pour 1970.